

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2019

LUTTER HAINE INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 350

présenté par

Mme Bannier, M. Balanant, M. Barrot, M. Baudu, Mme Benin, M. Berta, M. Bolo, M. Bourlanges, M. Bru, M. Cubertafo, Mme de Sarnez, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme El Haïry, Mme Elimas, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, M. Fuchs, Mme Gallerneau, M. Garcia, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Joncour, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Wasserman

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« lutte »,

insérer les mots :

« et la prévention ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important que le volet préventif soit intégré au compte-rendu fourni au CSA sur les actions et moyens mis en œuvre par les opérateurs de plateforme ; il s'agit de lutter contre les propos haineux autant que de les prévenir.

L'amendement permet cette intégration du volet préventif.